



Collège de Lacanau
Service Intendance
 Allée du collège
 la Cousteyre
 33680 Lacanau

RENTRÉE 2019

Objet : Prélèvement automatique de la demi-pension à remettre avant le mercredi 11 septembre 2019

Le Collège de Lacanau vous propose un service de restauration forfaitaire sur 4 jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi). Chaque trimestre, la facture est transmise aux familles.

Le collège de Lacanau vous propose de payer la demi-pension de votre enfant par prélèvement automatique.

Chaque trimestre, les premières mensualités sont fixes (50 euros), la dernière mensualité solde le montant du trimestre en cours.

1^{er} trimestre : 50 € en octobre, 50€ en novembre, le solde en décembre (3 prélèvements)

2^{ème} trimestre : 50 € en février, le solde en mars (2 prélèvements)

3^{ème} trimestre : 50€ en avril, 50€ en mai et le solde en juin. (3 prélèvements)

Veillez retourner le coupon « autorisation de prélèvement » ci-dessous, **rempli, signé + le mandat de prélèvement SEPA et accompagné d'un RIB** avec le dossier d'inscription de votre (vos) enfant(s).

AUTORISATION PRELEVEMENT

Nom de l'élève :.....

Prénom de l'élève :.....

Classe :

Nom / Prénom du parent responsable financier :.....

Adresse du parent responsable financier :.....

.....

Adresse « e.mail » :

.....

Nom de la Banque :.....

Adresse complète de votre agence bancaire :.....

.....

Attention : vous devrez retransmettre un RIB en cas de changement de banque ou de compte.

Le,
 Signature du demandeur